

Bonjour Monsieur Carrez,
Texte que je vous propose de lire, en mon absence, le dimanche 30 mars 2025
au cours de votre Assemblée générale.
Avec mes remerciements et très cordiales salutations
Djamel Zahri, RSM France

Bonjour,
Merci de bien vouloir donner lecture de ce petit mémo au moment de passer la
parole au commissaire aux comptes :

Bonjour à toutes et à tous,
Désolé de ne pas être parmi vous pour cette assemblée générale, retenu par une
autre obligation.

Nos travaux de commissariat aux comptes sont terminés et nous sommes en
mesure de vous donner notre opinion.

Juste avant, quelques commentaires :

- Nous avons participé au Conseil Presbytéral du mardi 11 mars 2025
- Nous avons évoqué l'évolution de la réglementation attachée au secteur
associatif : dont principalement la modernisation des états financiers qui
interviendra à partir de l'exercice comptable 2025.
- Nous avons indiqué avoir revu les procédures qui concourent à
l'établissement des comptes annuels qui vous sont présentés. A noter,
notre recommandation concerne le comptage des espèces à réaliser par 2
personnes et le formaliser.
- Nous avons revu le bilan, le compte de résultat et l'annexe ; nous n'avons
pas noté de changement de méthode comptable par rapport à l'an dernier.
Les comptes sont établis selon le règlement comptable ANC 2018-06.
- Et nous nous sommes assurés du respect du principe de continuité
d'exploitation :
 - . Le résultat net est déficitaire de - 100 K€.
 - . Les dons, à 152 K€, sont stable par rapport à l'an dernier (100 K€)
 - . Les fonds propres représentent 1797 K€ à fin 2024 contre 1 773 K€ à fin
2023 soit une hausse de 24 K€ répartie en - 100 K€ de résultat et + 124
K€ de subventions d'investissement
 - . L'actif circulant est de 38 k€ incluant 36 K€ de trésorerie / Le passif à
moins d'un an est de 75 K€. Le prévisionnel de trésorerie jusqu'à avril
2026 affiche un excédent de trésorerie sur chaque mois. Nous vous
recommandons de suivre ce prévisionnel au mois le mois.

Notre opinion est ainsi rédigée :

« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes
comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat
des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du
patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ». Il s'agit donc d'une opinion
sans réserve et sans observation.

Je vous souhaite une très bonne fin d'assemblée générale.

Djamel Zahri, représentant le cabinet RSM France